

4. L'amélioration de l'efficacité générale du gouvernement, de manière à reconnaître pleinement les responsabilités de tous les membres du service public.

Et, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, de formuler toute autre proposition propre à accroître l'efficacité générale de l'organisation du gouvernement.

Il est très utile de discuter une question de ce genre à la Chambre des communes; c'est une façon de faire savoir aux fonctionnaires de l'État, supérieurs et subalternes, que quelqu'un cherche à se renseigner à leur sujet, ce qui peut leur inspirer une crainte salutaire. Il est regrettable que je doive parfois crier et jurer au téléphone. Quand j'agis de la sorte, les résultats ne se font pas attendre. Si je me sers du langage habituel, cela ne produit aucun effet, mais quand je jure ou que j'emploie des mots impolis, les résultats sont beaucoup plus rapides. C'est vraiment regrettable, mais nous en sommes arrivés à un point où l'on ne peut rien obtenir des fonctionnaires civils,—certains ont de la valeur et je dois faire exception dans leur cas,—tant que nous n'avons pas recours au *capitis deminutio*.

Je me rends compte que le chef de l'opposition a proposé un amendement. On l'a discuté, ce qui est bien; mais à titre de libéral, j'appuie le présent gouvernement et surtout mon chef, le premier ministre (M. St-Laurent), en qui j'ai confiance. En outre, je crois sincèrement que d'ici trois ou quatre ans, il apportera de meilleures réformes que ne le ferait le chef de l'opposition, bien qu'il ait formulé bon nombre de propositions utiles. Je voterai donc contre l'amendement, en dépit du défi que m'a lancé l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell). Je me prononcerai contre la motion pour deux raisons. La principale, c'est que je ne tiens pas à ce qu'un juge soit nommé pour remplir les fonctions qui nous incombent, celles dont j'ai humblement commencé à m'acquitter dans la faible mesure de mes moyens. J'estime que l'ensemble des députés feraient mieux que je n'ai pu faire tout seul. La chose me paraît possible. Le chef de l'opposition serait étonné de la sympathie et de l'appui qu'il obtiendrait des libéraux à cet égard.

Je m'oppose, en premier lieu, à ce qu'un juge s'occupe d'une tâche qui nous incombe; et, en second lieu, je compte que mon chef apportera toutes les réformes qu'il jugera nécessaires pendant qu'il restera au pouvoir. L'obstacle aux réformes, c'est que tous les employés surnuméraires veulent être titularisés. Le chef de l'opposition, qui a été premier ministre de sa province, doit le savoir mieux que tout autre représentant. Il est très difficile d'abolir une position quelconque, car les gens disent alors que la position est essen-

tielle, qu'il n'y a pas eu de meilleur titulaire, que l'intéressé a les qualités requises, et le reste. J'ai entendu cela bien des fois; tout le monde a entendu cela. Cela me rappelle le cas d'une jeune fille qui était fonctionnaire à l'époque de l'enquête sur le service civil, il y a douze ans. Dorothy,—c'était son prénom, mais je ne donne pas son nom de famille,—avait failli neuf fois aux examens. Je dis à M. Nelson, commissaire du service civil, qui était un homme très sympathique: "Monsieur Nelson, vous devriez la renvoyer." Il me répondit: "C'est ce que je vais faire." Deux jours plus tard, il me disait au téléphone: Savez-vous qui a protesté en faveur de Mlle Dorothy? Non, lui dis-je. Son chef, me répliqua-t-il; il a trouvé qu'elle accomplissait un travail essentiel dans le bureau." J'ignore en quoi consistait son travail, comme j'ignore ses capacités, ne l'ayant jamais rencontrée. Mais, dès qu'elle fut congédiée, son chef protesta auprès de la Commission du service civil, en disant qu'elle était indispensable.

C'est là un cas qui illustre ce que j'ai dit. Je ne veux pas me montrer injuste envers le chef de l'opposition ni envers qui que ce soit. Mais c'est le moment de lire à l'honorable représentant de Carleton (M. Drew) et aux autres honorables députés un éditorial paru dans le *Journal d'Ottawa*.

L'Orateur suppléant (M. Beaudoin): A l'ordre! L'honorable député a épuisé son temps de parole.

Des voix: Qu'il continue!

L'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Mais l'honorable député peut continuer du consentement unanime de la Chambre.

M. Pouliot: Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'un article de journal traitant des délibérations de la Chambre. Il y est question d'une déclaration formulée à l'extérieur de la Chambre. Et lorsque je me rappelle que le chef de l'opposition a consacré beaucoup de temps, deux jours de suite, à lire et à relire des lettres...

M. Knowles: Ce n'est pas là le point.

M. Pouliot: Il en a été question dans les journaux.

M. Knowles: Mais ce n'est pas là le point soulevé par M. l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Qu'il me soit permis de rappeler à l'honorable député que si je l'ai interrompu, c'était pour lui dire que son temps de parole était expiré. Ses quarante minutes sont écoulées. J'ai ajouté cependant, qu'avec le consentement unanime de la Chambre il pourrait continuer. Et, sauf erreur, la Chambre lui a donné son consentement unanime.